

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Elie-anne Simard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5667e3f95438a4ad2642367d>

Date d'obtention : 2024-04-25 19:24:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de suivre les étapes convenablement. Il faut rassurer la victime et contacter le service de police le plus rapidement possible

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Développer le côté plus légal de la situation et m'aider dans la sensibilisation et la responsabilisation

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir rapidement avant que la situation ne s'aggrave. Faire preuve d'une extrême délicatesse dans les propos tenus auprès de la victime, la rassurer et assurer une entière confidentialité